



ANNEXE TECHNIQUE / TECHNICAL ANNEX

à l'attestation / to the certificate No. ET25001 version 00

L'entité juridique ci-dessous désignée / The legal entity herein referred to as :

LABORATOIRE AFRICAIN DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS (LAME) **Sacré Coeur 3, Bp 47593 Dakar Liberté Sénégal**

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) selon la norme
is accredited by the West African Accreditation System (WAAS) in accordance with

ISO/IEC 17025 : 2017 pour son laboratoire d'étalonnage / *for its calibration laboratory :*

Laboratoire de Température
Sacré Coeur 3, Bp 47593 Dakar Liberté Sénégal
Petit Mbao, Sénégal
Téléphone / Phone : (+221) 77 804 36 00
Email : lame@lame.sn
Site web : www.lame.sn
Contact : M. Lamine DIAGNE

Unité technique concernée / *Technical unit concerned :*

Laboratoire de Température

L'accréditation est accordée pour le domaine suivant / *Accreditation is granted in accordance with the following field :*

Température

Elle porte sur : voir page suivante. / *It concerns : see next page*

Unité technique / *Technical Unit* : **Laboratoire de Température**
Activités d'étalonnage accréditées / Accredited calibration activities

Objet soumis à l'étalonnage / Calibration item	Mesurande / Mesurand	Etendue de mesure / Measurement range	Incertitude élargie* (k=2) / Expanded uncertainty* (k=2)	Principe de mesure / Measurement principle	Référence de la méthode / Reference of the method	Principaux moyens utilisés / Main means used	Lieu de réalisation / Place of realization
Chaînes de mesure de température avec / hors association avec un thermocouple	Température	-20 °C ≤ T ≤ 150 °C	0,15°C	Etalonnage par comparaison	Méthode interne PET 03	Une chaîne de référence Pt 100 plongée dans un bain liquide à huile de silicone	Laboratoire
		150 °C < T ≤ 400 °C	0,60°C			Une chaîne de référence Pt 100 plongée dans un Four	
		-20 °C ≤ T ≤ 150 °C	0,30°C			Une chaîne de référence Pt 100 plongée dans un Four	Site
		150 °C ≤ T ≤ 400 °C	0,72°C			Une chaîne de référence Pt 100 plongée dans un Four	
Enceintes climatiques et thermostatiques, Fours de volume ≤ 1 m ³	Température Détermination de : – L'écart de consigne – L'erreur d'indication – L'homogénéité – La stabilité de l'environnement	-20 °C ≤ T ≤ 200 °C	0,50 °C	Mesure en 9 points selon la norme FDX 15 -140	Méthode interne PET 05	Une centrale d'acquisition de données associée à 9 capteurs PT 100	Site



Portée fixe / fixed scope :

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les méthodes de la portée d'accréditation ne peuvent pas être modifiées. / *The laboratory is recognized as competent to carry out tests in strict compliance with the methods mentioned in the scope of accreditation. Accreditation scope methods cannot be changed.*

*Les Incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

**The Expanded uncertainties correspond to the calibration and measurement capability (CMC) of the laboratory at a coverage probability of 95%.*

Le laboratoire n'est pas autorisé à délivrer des certificats d'étalonnage avec une incertitude inférieure à celle publiée dans la présente annexe technique.
The laboratory is not authorized to issue calibration certificates with an uncertainty that is smaller than the CMC published in this technical annex.

Marcel GBAGUIDI

Le Représentant Résident - Directeur Général
The Resident Representative - Director-General



La présente annexe technique est valable du / *This technical annex is valid from* **10/02/2026** au / *through* **09/02/2030**.

Cette annexe technique pourra faire l'objet de modifications par avenant de la part du SOAC / *This technical annex may be modified by amendment by SOAC.*

Elle annule et remplace toute annexe technique antérieure, à compter de la date de début de validité mentionnée ci-dessus / *It shall cancel and replace any previous technical annex, as from the date of commencement of validity mentioned above.*

L'organisme accrédité doit conserver les annexes techniques périmées conformément à ses dispositions et dans le respect des exigences réglementaires et légales / *The accredited body must keep the outdated technical annexes in accordance with its arrangements and in compliance with regulatory and legal requirements.*